

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

20004038400097

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MONTPON**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS**

**M43**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET : REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

**ANNEE 2020**

## SOMMAIRE

<b>I. Informations générales</b>	
p.2	Modalités de vote du budget
<b>II. Présentation générale du budget</b>	
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes
<b>III. Vote du budget</b>	
p.8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.12	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.13	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.15	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.16	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.17	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.19	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.20	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
p.21	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.22	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.24	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.25	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.26	D - Arrêté et signatures	X	

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.